

## COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 9 heures, la Commission Consultative des Services Publics locaux, dûment convoquée le vendredi 29 septembre 2023, s'est réunie au siège du syndicat mixte ADN et en visioconférence, sous la présidence de Pierre MOSSAZ.*

*Vu l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;*

*Vu l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales et les articles L. 3131-5, R. 3131-2 à R. 3131-4 du Code de la commande publique relatifs au rapport d'information produit chaque année par le concessionnaire à l'autorité concédante ;*

*Vu la délégation de service public relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques haut et très haut débit conclue entre le syndicat mixte ADN et le groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés AXIONE, EIFFAGE, ETDE, ETDE Investissement ;*

*Vu la délégation de service public relative au réseau d'initiative publique FTTH bi-départemental de l'Ardèche et de la Drôme conclue entre le syndicat mixte ADN et le groupement d'entreprises solidaires composé des sociétés ADTIM, Axione et Bouygues Energies & Services ;*

*Vu la délibération du Comité syndical n° 2007-07 portant création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-09 du 10 février 2022 portant désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux 2022-09 ;*

*Vu l'arrêté n° 2022-03 du 28 février 2022 portant délégation à Monsieur Pierre MOSSAZ pour assurer la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;*

## A – MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE

Collège des élus du Comité syndical			
Membres titulaires	Présentiel	Distanciel	Excusé
		(Teams)	
Pierre MOSSAZ, Président	x		
Max TOURVIELHE		X	
Marie FERNANDEZ	x		
Christel FALCONE	x		
Claude BRUN	x		
Pierre MAISONNAT		X	

Collège des associations				
Associations locales	Représentant	Présentiel	Distanciel	Excusé
			(Teams)	
ASOFT	Jean-Luc CRUCIFIX			X
UFC QUE CHOISIR ?	Nathalie SOULAT	x		
RHODANIM	Jean-Claude MERSDORF		X	
DIGITAL LEAGUE	Daniel BAUDRY		X	
INFRANUM	Nicole SGRO		X	

## B – MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

Structures	Représentant	Fonction	Présentiel
ADTIM / ADTIM FTTH	Célie-Anne ABEL	Adjointe directeur DSP	x
ADTIM / ADTIM FTTH	David LENTHERIC	Directeur DSP	x
ADN	Sébastien DELARBRE	Directeur General des Services	x
ADN	Didier KALADJIAN	Directeur Exploitation	x

## C – SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Le secrétariat de la Commission est assuré par Monsieur Sébastien DELARBRE, Directeur Général des Services du syndicat mixte ADN.

## D – ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION

L'ensemble des pièces nécessaires à l'examen des points listés ci-dessous a été joint à la convocation des membres de la Commission.

- Approbation du règlement intérieur ;
- Présentation du rapport d'activité du délégué ADTIM ;
- Présentation du rapport d'activité du délégué ADTIM FTTH ;
- Questions diverses.

## E – COMPTE RENDU DES ÉCHANGES

Monsieur le **Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)** souhaite la bienvenue aux membres présents et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 9h00.

### 1. Approbation du règlement intérieur

Il est procédé à l'approbation du règlement intérieur joint à la convocation.

*En l'absence de question ou remarque de la part des membres de la Commission, le Président soumet le règlement intérieur au vote.*

**Avis sur le règlement intérieur : Favorable à l'unanimité.**

Sens des votes

Pour	Pierre MOSSAZ, Max TOURVIELHE, Marie FERNANDEZ, Christel FALCONE, Claude BRUN, Pierre MAISONNAT, Nathalie SOULAT, Jean-Claude MERSDORF, Daniel BAUDRY, Nicole SGRO.
Contre	
Abstention	

### 2. Examen des rapports d'activité des délégataires ADTIM et ADTIM FTTH

Il a ensuite été procédé à l'examen des rapports d'activité 2022 des délégataires ADTIM et ADTIM FTTH. À cet effet, les représentants des deux sociétés ont projeté une présentation. Le support de celle-ci, sous un format PowerPoint, est joint au présent compte rendu.

Cette dernière a donné lieu à plusieurs remarques qui sont retranscrites ci-dessous.

À la lumière de la composition de l'actionariat de la société délégataire, le **Président de la Commission** ainsi que **Monsieur Max TOURVIELHE** souhaitent être renseignés sur le positionnement de la société AXIONE tant sur le plan national qu'international.

En réponse, le **Directeur d'ADTIM et d'ADTIM FTTH** informe que sur le plan international, la société AXIONE opère en Afrique, au Gabon, ainsi qu'en Angleterre et que sur le plan national, celle-ci demeure l'un des principaux opérateurs d'infrastructures (OI).

Concernant les entreprises, le **Président** désire connaître le pourcentage de couverture et la politique commerciale des délégataires.

Sur ce point, le **Directeur d'ADTIM et d'ADTIM FTTH** rappelle que les sociétés délégataires n'entretiennent pas de lien direct avec les usagers finaux. Il ajoute qu'en raison de leur mission de service public, les délégataires doivent être neutres et avoir une position non discriminante.

Il précise toutefois que les sociétés ADTIM et ADTIM FTTH peuvent fournir des conseils aux collectivités et entreprises dans la perspective de rendre les réseaux plus attractifs. En ce sens, les délégataires vont se rapprocher des acteurs locaux tels que les chambres de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, les clubs d'entreprises, les syndicats professionnels ou encore les représentants à l'économie des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

**Le Président de la CCSPL** demande si l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), en sa qualité de « gendarme des télécoms », va prendre en compte la volumétrie des investissements pour calculer les tarifs appliqués sur le réseau ?

**Le Directeur général des services du syndicat mixte ADN** ainsi que **le Directeur des sociétés délégataires de service public** rappellent que ces sujets sont traités à l'échelle nationale et indiquent qu'une réponse négative doit malheureusement être apportée à cette question. Ils précisent néanmoins que sur le plan local, les grilles tarifaires ont pour objectifs de répondre aux attentes des usagers.

**Madame Christel FALCONE** demande s'il ne serait pas possible d'avoir une tarification spécifique.

**Le Directeur général du syndicat mixte ADN** répond qu'en dépit de l'intérêt que recouvre cette idée, le syndicat, en tant que garant du principe de neutralité, ne serait pas en mesure de la concrétiser.

Les élus font part de leur étonnement face à la situation actuelle par laquelle le syndicat mixte ADN "rénovent" le réseau d'Orange tandis que les sociétés ADTIM et ADTIM FTTH demeurent locataires du réseau.

**Le Directeur général du syndicat mixte ADN** rappelle que le syndicat est dans une relation contractuelle avec Orange. Le contrat dont s'agit, dénommé "GC BLO", bien que négocié à l'échelle nationale, demeure pour le syndicat mixte ADN, un contrat d'adhésion.

**Le Président de la Commission** s'interroge sur la durée d'amortissement des équipements du réseau.

**L'adjointe au Directeur d'ADTIM et d'ADTIM FTTH** précise, à cet égard, que les infrastructures passives sont amorties selon la règle de la caducité tandis que les équipements actifs sont, quant à eux, amortis sur une durée de 7 ans.

**Monsieur Claude BRUN** souhaite savoir si le délégataire dispose d'une expertise sur les « Usages et Services ».

**Le Directeur d'ADTIM FTTH** répond par l'affirmative et précise que ce sujet sera approfondi sur l'exercice 2024 en lien avec le syndicat mixte ADN.

**Le Directeur général** confirme que la thématique des « Usages et Services » relève bien de la compétence du syndicat mixte ADN en application de l'article L. 1425-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Il ajoute que le Président du syndicat mixte ADN, Monsieur Didier-Claude BLANC, a souhaité l'organisation d'un groupe de travail sur cette thématique et que ce dernier devrait se réunir prochainement. À ce titre, des sujets tels que la vidéosurveillance, les objets connectés, le réseau bas débit, les capteurs hydrostatiques, les poubelles ou encore les réservoirs d'eau seront abordés.

**Monsieur Claude BRUN** s'interroge, pour sa part, sur la qualité du maillage du réseau bi-départemental de fibre optique.

Sur ce point, **le Directeur d'ADTIM FTTH** se montre rassurant en indiquant que le réseau de collecte est très bien maillé et que le réseau de desserte est identique à celui de l'opérateur historique.

*Les membres de la Commission ayant obtenu toutes les réponses à leurs interrogations et n'ayant plus d'autres remarques, la Commission passe au dernier point à l'ordre du jour.*

### 3. Questions diverses

Le **Président de la CCSPL** s'inquiète du décommissionnement du réseau cuivre.

Le **Directeur d'ADTIM et d'ADTIM FTTH** rappelle que cette circonstance est un levier pour accélérer la commercialisation du réseau ADN.

**Madame Marie FERNANDEZ** s'interroge, à cet égard, sur l'application de la clause de retour à meilleure fortune.

Le **Directeur général du syndicat mixte ADN** précise que ce sujet est en cours de discussion.

**Madame Marie FERNANDEZ** demande s'il ne serait pas possible de recueillir les données chiffrées mettant en perspective le rapport entre la quantité de prises livrées par le syndicat mixte ADN et la quantité attendue.

Le **Directeur général du syndicat mixte ADN** indique que cela est possible mais qu'il faut principalement s'interroger sur ce qui est commercialisé par rapport à l'attendu. Il précise que dans ce cadre, le taux de pénétration est plus que satisfaisant.

Le **Président de la Commission** s'inquiète, quant à lui, sur l'aspect pratique du décommissionnement du réseau cuivre.

Le **Directeur général du syndicat mixte ADN** souligne qu'il y a, sur ce sujet, deux aspects à prendre en considération. D'une part, l'aspect politique lié à la fermeture du service commercial et d'autre part, l'aspect opérationnel lié à la dépose de l'infrastructure cuivre. Il soutient que ces questions peuvent être soulevées au prochain comité cuivre ainsi qu'en Comité syndical. Le Directeur général précise toutefois que le syndicat mixte ADN ne dispose pas, en l'état, des moyens nécessaires pour traiter ces sujets.

Pour **Monsieur Pierre MOSSAZ**, la question de l'accompagnement des clients lors de la fermeture du réseau cuivre relève de l'opérateur commercial. Raisonant par analogie, il soutient que le passage du 110 volts au 220 volts – tout comme les changements récents relatifs à la TNT – s'est déroulé dans des conditions satisfaisantes et ce, sans l'assistance des communes.

En revanche, pour ce qui est de la dépose des câbles en cuivre, il souligne la nécessité de préserver le réseau public de tout endommagement et préconise de vérifier la chaîne de responsabilité ainsi que les conditions d'indemnisation en cas d'incident. **Monsieur Pierre MOSSAZ** conclut en le soulignant, le réseau bi-départemental de fibre optique est un réseau d'intérêt général.

Le **Directeur d'ADTIM et d'ADTIM FTTH** informe, s'agissant de cette thématique, qu'il s'est déplacé auprès des préfetures avec le Directeur général des services du syndicat mixte ADN au moment où il était question du délestage du réseau électrique en période de grand froid et ce, dans la perspective que le délégataire ainsi que le réseau FttH soient respectivement identifiés comme organisme prioritaire et infrastructure sensible.

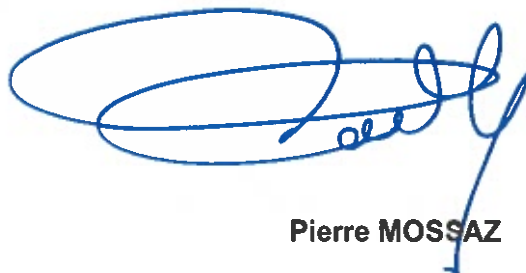
Les questions étant épuisées, le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 11h58.

Le secrétaire de séance



Sébastien DELARBRE

Le Président de la Commission



Pierre MOSSAZ

Sont jointes au présent compte rendu les présentations des rapports d'activité 2022.